

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-450-579 du 09/02/2009

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE 2EME CLASSE - ANNEE 2009

Référence : note de service ministérielle n 2009-016 du 23 janvier 2009 publiée au BOEN n 5 du 29 janvier 2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements Publics - Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Madame et Messieurs les IA - IPR Etablissements et Vie Scolaire

Affaire suivie par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats à l'inscription sur cette liste d'aptitude doivent remplir *l'une* des conditions suivantes :

Soit, *occuper* ou *avoir occupé* un emploi de :

- Directeur-adjoint chargé de SEGPA
- Directeur d' EREA
- Directeur d' ERPD
- Directeur d'établissement spécialisé
- Directeur d'école

et *justifier* de 5 années de services effectifs dans un ou plusieurs de ces emplois.

Soit, *appartenir* à un corps de catégorie A, de personnels enseignants du 1^{er} ou du second degré, d'éducation ou d'orientation, *justifier* de 10 années de services effectifs en qualité de titulaire dans un ou plusieurs de ces corps et avoir *exercé* des fonctions de direction pendant 20 mois au moins de façon continue ou fractionnée durant les 5 dernières années scolaires.

Les conditions d'inscription sont appréciées au 01.09.2009.

Les candidats indiqueront les académies dans lesquelles ils souhaitent être nommés et pourront joindre une lettre expliquant la motivation de leurs choix géographiques et du type d'emploi ou d'établissement où ils souhaitent exercer.

Les personnels recrutés par la voie de la liste d'aptitude seront affectés, après la nomination des lauréats des concours, en fonction des postes à pourvoir, notamment dans les académies où demeurera le plus grand nombre de postes vacants, et de leurs vœux.

Les personnels recrutés par liste d'aptitude sont nommés stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pendant une durée de 1 an.

Il convient de retirer un dossier de candidature à la Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques, bureau des personnels de direction auprès de Madame GUISTETTO
Tél. : 04.42.91.73.71

Ces dossiers accompagnés de l'avis du Chef d'établissement devront être transmis à l' Inspection Académique au plus tard le **mercredi 18 février 2009**.

Les Inspecteurs d'Académie, après avoir porté leurs avis, classeront les candidatures de leur département par ordre préférentiel pour le **mercredi 11 Mars 2009**.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille